

Annexe A

Projet pédagogique nécessitant un intervenant extérieur

Document à conserver à la circonscription

En référence : Circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992 : participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.

Discipline :

Axes du projet d'école :

Circonscription :	Nom de l'école :
Nom de l'enseignant :	Nombre de classes concernées et nombre d'élèves :
Structure proposant l'intervenant extérieur : Nombre d'intervenants prévus dans l'année : Date de la signature de la convention entre la structure et la DSDEN de la Loire pour les interventions rémunérées et récurrentes ou régulières (à partir de 2 séances) :	Intervenant(s) extérieur(s) Nom(s) du ou des intervenants agréé(s) (activités EPS, danse et cirque) et date d'obtention du ou des agréments : Nom(s) du ou des intervenants non soumis à l'obtention d'un agrément (activités artistiques, culturelles, sciences et LV) :
Budget prévisionnel :	Nombre total de séances : Avec l'intervenant : Sans l'intervenant :

Éléments préalables au projet prévu (Joindre les programmations d'école en EPS / le parcours culturel dans les 6 domaines depuis la mise en œuvre du projet d'école et autres documents.)

Descriptif succinct du projet : (objectifs / dates prévues d'intervention / modalités de travail / évaluation des acquis / liens avec les autres disciplines etc...) :

1 - Objectifs travaillés ou compétences visées :

2 – Dates inscrites à l'agenda :

3- Déroulement du module / de la séquence / du projet dans son ensemble :

4 - Modalités d'évaluation (connaissances évaluées, capacités, attitudes)

Signature de l'enseignant

Signature du directeur d'école

Signature de l'IEN